



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 131 - 15.12.2017

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....26
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
18. ETUDES ET TRAVAUX
CENTRE AQUATIQUE AQUARÉ
Maîtrise d'œuvre -Validation des études de Projet (PRO) et
du dossier de consultation des entreprises (DCE)

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 15 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 8 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : Mme Chantal ZELY-TORDJMANN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017131-DE
Reçu le 19/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 131 - 15.12.2017

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....26
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
18. ETUDES ET TRAVAUX
CENTRE AQUATIQUE AQUARÉ
Maîtrise d'œuvre –Validation des études de Projet (PRO) et
du dossier de consultation des entreprises (DCE)**

Vu la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, et plus particulièrement son article 27,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire, approuvé par arrêté préfectoral n°2500-DRCTE-BCL du 7 décembre 2017,

Vu la définition de l'intérêt communautaire, approuvée par délibération n°99 du 28 septembre 2017, et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien d'un centre aquatique à Saint-Martin de Ré,

Vu la délibération n°82 en date du 7 juillet 2017 relative à la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation, la rénovation, la restauration partielle du centre aquatique Aquaré,

Vu la délibération n°105 en date du 28 septembre 2017 relative à la validation de l'Avant-Projet Définitif (APD),

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 décembre 2017,

Considérant les désordres survenus sur le site du centre aquatique Aquaré à Saint-Martin de Ré ;

Considérant l'expertise judiciaire en cours auprès du Tribunal administratif de Poitiers laquelle se prolongera jusqu'en mars 2018 ;

Considérant la délibération prise en date du 7 juillet 2017 par le Conseil Communautaire, approuvant la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement ABP ARCHITECTES (mandataire) – BAG INGENIEURS CONSEILS – CODEF INFGENIERIE – MATH INGENIERIE ;

Considérant que ce marché a été notifié en date du 19 juillet 2017 ;

Considérant qu'il a été confié au groupement titulaire les éléments de mission suivantes : APS, APD, PRO, ACT, EXE, VISA, DET, AOR ;

Considérant le dossier des études de Projet (PRO) déposé par la maîtrise d'œuvre le 13 novembre 2017

AR RECEPTION

017-241700459-20171215-D2017131-DE
Reçu le 19/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 131 - 15.12.2017

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....26
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
18. ETUDES ET TRAVAUX
CENTRE AQUATIQUE AQUARÉ
Maîtrise d'œuvre –Validation des études de Projet (PRO) et
du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Considérant que les études de Projet (PRO) ont pour objet de :

- préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que les conditions de leur mise en œuvre - déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques,
- préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides et, en fonction du mode de dévolution des travaux, coordonner les informations et contraintes nécessaires à l'organisation spatiale des ouvrages,
- décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet,
- établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un avant métré,
- permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation,
- déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage ;

Considérant que ces études confirment les principes établis dans l'élément de mission d'Avant-Projet Définitif (APD) ;

Considérant que le montant arrêté des travaux s'élève à ce jour à 2.561.589,55€ HT, décomposé comme suit :

- Lot n°1 : installation de chantier – télésurveillance : 25 800,00€ HT
- Lot n°1 bis : nettoyage de mise en service : 5 000,00€ HT
- Lot n°2 : gros œuvre : 700 200,00€ HT
- Lot n°3 : bardage - bandeaux - faux plafonds - étanchéité extérieure:172 778,00€ HT
- Lot n°4 : plâtrerie – faux plafonds : 178 396,00€ HT
- Lot n°5 : carrelage – étanchéité - cuvelage: 323 914,50€ HT
- Lot n°6 : serrurerie : 40 990,00€ HT
- Lot n°7 : menuiserie aluminium : 701 175,00€ HT
- Lot n° 8 : terrasses extérieures : 63 708,00€ HT
- Lot n°9 : chauffage - ventilation – traitement d'eau : 188 878,05€ HT
- Lot n°10 : électricité : 47 000,00€ HT
- Lot n°11 : charpente bois : 113 750,00€ HT

Considérant les négociations en cours avec la SMA, assureur Dommages-ouvrages, pour la prise en charge financière des travaux au titre de la garantie décennale, il convient de suspendre la mission de maîtrise d'œuvre à ce stade.

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017131-DE
Reçu le 19/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 131 - 15.12.2017

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....26
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
18. ETUDES ET TRAVAUX
CENTRE AQUATIQUE AQUARÉ
Maîtrise d'œuvre –Validation des études de Projet (PRO) et
du dossier de consultation des entreprises (DCE)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les études de Projet (PRO) et du dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif à la réhabilitation, la rénovation et la restauration partielle du centre aquatique Aquaré
- d'approuver la suspension du marché de maîtrise d'œuvre dans l'attente de l'issue des négociations avec l'assureur Dommages-Ouvrages de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

Affichée le : **19 décembre 2017**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017131-DE
Reçu le 19/12/2017